

ASSOCIATION  
DES ANCIEN(NE)S ÉLÈVES



DES LYCÉES JACQUES AMYOT  
ET PAUL BERT D'AUXERRE

Internet : [www.jacques-amyot.org](http://www.jacques-amyot.org)

DEO ET PATRIÆ.

GYMNASIUM

JACOBI AMYOT APTISSIODORENSIS EPISCOPI  
MUNIFICENTIA CONDITUM

ANNO M.D. XCV

QUOD IN REGIUM MILITARE EREXIT

OPTIMUS PRINCEPS LUDOVICUS XVI

ET CONGREGATIONI SANCTI MAURI CREDIDIT

ANNO M. DCC. LXXVII.

RELIGIO, LITTERÆ, ARTES AMICO FEDERE SOCIANTUR.

## AIDES APPORTEES PAR L'ASSOCIATION

- **Organisation de réunions et conférences sur l'orientation professionnelle et les métiers :**  
*l'association propose les personnes et les thèmes ou répond aux demandes exprimées par les élèves et leurs professeurs.*
- **Organisation de conférences culturelles prononcées par des anciens élèves qui font part de leurs recherches et de leur expérience.**
- **Conseils et appuis lors des débuts professionnels :** *les ancien(es) élèves travaillent dans des secteurs professionnels et géographiques variés ; ils sont à même de donner des informations utiles, de partager leur expérience, de dispenser des conseils, d'assumer un tutorat, de tisser des liens pour faciliter l'intégration professionnelle et la réussite de leurs jeunes camarades.*
- **Attributions d'aides et de bourses :**
  - **Aides prélevées sur ses fonds propres et destinées :**
    - **Soit collectivement** à des organismes parascolaires (club sportif, groupe musical, déplacements culturels dans le cadre des enseignements),
    - **Soit directement aux élèves à titre individuel** (participation aux frais d'inscription aux classes préparatoires, aux aides individuelles)
  - **Bourse André HERRMANN :** *le donateur, ancien élève du Lycée Jacques Amyot et membre actif de l'association a créé à la fin de 1987 une fondation aux Etats-Unis dont l'Association des Anciens Elèves a été rendue bénéficiaire. Les intérêts annuels produits par cette fondation permettent de financer des bourses destinées à faciliter la poursuite d'études supérieures dans tout pays étranger. Les candidats doivent répondre impérativement **aux six conditions suivantes :***
    1. *Etre ancien(ne) élève du lycée et être membre de l'association **depuis la sortie du lycée** (après baccalauréat ou classes préparatoires),*
    2. *Avoir atteint **un niveau d'études supérieures** de fin de maîtrise ou de diplôme d'ingénieur (niveau bac +4 ou bac + 5),*
    3. *Présenter un **projet d'études supérieures précis dans un pays étranger,***
    4. *Cette bourse doit être considérée comme un **complément de ressources** : les bénéficiaires doivent obligatoirement être dotés d'une bourse principale ou de ressources propres,*
    5. *La **demande**, accompagnée de **justificatifs**, doit être adressée au Président de l'Association dans un délai de 3 à 6 mois à l'avance (les candidatures sont examinées en octobre, janvier, avril et juin),*
    6. *La **valeur totale ou cumulée** de la (ou des) bourse(s) attribué(e)s à une même personne est plafonnée au montant annuel des intérêts produits par la donation.*